

Paris le 25/05/2020

**Communiqué**

**LES PERSONNES ÂGÉES NE SONT PAS DE « L'OR GRIS » !**

*Elles n'ont pas à être les victimes des convoitises  
des grands groupes de la « silveréconomie » comme des start-up.*

**Nous ne voulons plus jamais revoir l'hécatombe des personnes âgées dans les EHPAD et à domicile: 37 000 décès, 20 000 de plus qu'à l'hôpital!**

**Ce bilan aurait pu être évité :**

- Depuis des années les rapports parlementaires tirent la sonnette d'alarme.
- Les personnels, les retraités, soutenus par les familles, n'ont cessé démarches et mobilisations.
- Le rapport officiel de M Libault, président du Haut Conseil de l'âge, établit une explosion des besoins financiers et en personnels dans les années à venir (+ 20 à 30 % d'ici 2030).

**Mais aucune mesure positive n'a été adoptée. Bien au contraire :**

- **Les financements et les embauches sont refusés, les lits de soins de longue durée continuent à être fermés :** plus de 1000 prévus rien qu'à l'Assistance Publique / Hôpitaux de Paris.
- **Le manque d'EHPAD publics** entraîne le développement de la «part de marché» du privé. Leurs tarifs prohibitifs ne garantissent nullement une sécurité accrue.

**La loi perte d'autonomie qui se prépare doit prévoir :**

- **La prise en charge de la perte d'autonomie sans conditions d'âge.**
- **L'annulation des fermetures de lits ou de services .**
- **La construction d'EHPAD publics à des tarifs abordables.**
- **L'embauche de personnels bien formés et correctement rémunérés :** 200 000 embauches sont nécessaire pour avoir le même encadrement qu'en Allemagne.
- **La création d'un grand service public de la perte d'autonomie** à domicile comme en établissement, se substituant aux nombreuses officines peu ou pas contrôlées fonctionnant avec des personnels mal rémunérés et laissant en souffrance leurs patients.

Nous refusons le principe d'un financement par «risque», comme le suggèrent les compagnies d'assurances. **Nous refusons donc la création d'une 5<sup>ème</sup> branche et demandons la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité Sociale.**

**Le ministre de la santé ment:** la France n'est pas «la championne» des dépenses de santé, **elle est au 12<sup>ème</sup> rang** pour ses dépenses de santé par habitant (Panorama santé OCDE 2019)

**Distribuer des centaines voire des milliers de milliards et n'accorder que 2,3 Md pour la perte d'autonomie, et encore qu'à partir de 2024, est inadmissible.**

**LA CRISE A MONTRÉ QUE LES MOYENS EXISTENT,  
ILS DOIVENT ÊTRE MIS AU SERVICE DE LA SANTÉ DE TOUTES ET TOUS,  
PAS AU SERVICE DES EXPLOITANTS DES MINES «D'OR GRIS».**